

Chers parents,

Suites aux instructions gouvernementales, **tous les Accueils de Loisirs de l'Amicale Laïque de Miramont (CLAE et Centres de Loisirs) sont suspendus du 6 avril jusqu'au 25 avril 2021.**

Cependant, nous vous confirmons qu'un accueil sera proposé durant cette période **POUR LES ENFANTS DES PROFESSIONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE** qui **exercent une des fonctions suivantes** (liste communiquée par le Ministère des Solidarités et de la Santé) :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil ;
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitencier).

Pour bénéficier de cet accueil, les parents devront **indiquer les raisons de leur demande et joindre un justificatif attestant l'appartenance à une de ces catégories prioritaires** (carte professionnelle, attestation de l'employeur,...).

Les responsables légaux devront également attester sur l'honneur :

- de l'absence de toute solution de garde ;
- que leur enfant n'est pas symptomatique ;
- pour l'accueil des enfants de plus de six ans identifiés comme personne contact à risque ou scolarisés dans une classe qui a été fermée depuis moins de 7 jours, une attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique avec un résultat négatif.

Les enfants concernés par cet accueil seront accueillis uniquement sur réservation. Vous pouvez trouver ci-dessous les différents lieux d'accueils proposés :

-à **Miramont** dans les locaux du Centre de Loisirs Ferme du Cadet (avec restauration collective).

Info et contact : Accueil de Loisirs Péri et Extra scolaire de Miramont (réservation obligatoire au 05 53 93 23 08 ou au 06 18 48 01 90 ou par mail clsh1@free.fr)

-à **Lévigac** dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Péri et Extra scolaire (avec restauration collective).

Info et contact : Accueil de Loisirs Péri et Extra scolaire de Lévigac (réservation obligatoire au 05 53 93 38 45 ou au 06 09 25 84 06 ou par mail clsh2@free.fr)

Prenez soin de vous et de vos proches en espérant vivement tous vous accueillir très bientôt.

